BUDGET 2014 DE L'OEHC

Le Débat d'Orientations Budgétaires 2014 s'est déroulé lors de la 87ème séance du Conseil d'Administration, le 7 février dernier.

Comme chaque année, cette étape a permis de présenter les projets et réformes qu'il est envisagé de mener au cours de l'exercice, ainsi que les différents investissements à réaliser.

Cela a également été l'occasion d'évoquer la situation financière de l'établissement. Pour 2014, il a notamment été rappelé le contexte incertain et contraint qui entoure l'élaboration du budget.

En effet, la décision d'attribution des futures délégations de services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif de la Communauté d'Agglomération de Bastia, pour une période de 8 à 10 ans, doit être rendue prochainement.

Dans l'attente de cette décision, l'office a été reconduit pour assurer la gestion transitoire des services durant le premier semestre.

Le budget primitif 2014 est donc construit sur des bases partielles qui n'intègrent, concernant les postes de dépenses et recettes inhérents à ces deux DSP, que les inscriptions de crédits relatives à la période de gestion transitoire et aux opérations de sortie de ces contrats.

Le cas échéant, une décision budgétaire modificative pourrait intervenir avant la fin du premier semestre afin de procéder aux ajustements nécessaires à la prise en compte d'une éventuelle attribution des nouveaux contrats à l'office.

De même, l'Agence Régionale de Santé doit engager rapidement une nouvelle consultation pour l'attribution du marché du contrôle sanitaire des eaux de la Haute-Corse, pour les quatre prochaines années, marché pour lequel le Laboratoire de l'office fera de nouveau acte de candidature, après une première procédure déclarée sans suite en fin d'année 2013.

Un avenant de prolongation, basé sur des conditions identiques à celles du précédent marché 2009-2013, a été conclu avec l'Agence afin de permettre une continuité du service jusqu'au 30/4/2014.

Sur le plan budgétaire, s'agissant d'un marché public n'impliquant pas, notamment, de transferts de personnels, il a été décidé d'intégrer l'ensemble des inscriptions de crédits et prévisions de recettes pour un exercice plein.

Le Budget Primitif 2014 s'élève à 38.800.000€ sur l'ensemble de ses deux sections :

-

	Dépenses	Recettes		
Section de fonctionnement	Crédits inscrits		31.450.000	31.750.000
Excédent prévisionnel		300.000		
Total de la section		31.750.000	31.750.000	

Section d'investissement	Total de la section		7.050.000	7.050.000
TOTAL DU BUDGET PRIMITIF 2014		38.800.000	38.800.000	

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

I - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les inscriptions de dépenses de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2014 s'élèvent à31.750.000€, avec en détail :

Chapitre 2013	Libellé 2013	BP 2014	BS	BP
011	Charges à caractères général	17 480 000	18 395 000	13 950 000
012	Charges de personnel et frais assimilés	15 690 000	15 690 000	14 370 000
65	Autres charges de gestion courante	180 000	180 000	80 000
66	Charges financières	225 000	230 000	255 000
67	Charges exceptionnelles	175 000	220 000	115 000
68	Dotations amort. et provisions	2 085 000	2 335 000	1 800 000
042	Opérations entre sections	760 000	770 000	700 000
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	70 000	70 000	100 000
022	Dépenses imprévues	25 000	450 000	80 000
023	Virement à la section d'invest.	210 000	210 000	300 000
	Total :	36 900 000	38 550 000	31 750 000

Parmi ces postes de dépenses, on peut noter principalement :

- Chapitre 011 – charges à caractère général :

Il est à rappeler que le chapitre des charges à caractère général est géré depuis 2012 au moyen des Autorisations d'Engagement (AE) et Crédits de Paiement (CP).

En conséquence, le montant des crédits du chapitre est égal au total des CP inscrits cette année sur les différentes AE ouvertes par typologie de dépenses et dont le détail est fourni en annexe IVB2.2.

Au titre du budget primitif 2014, la répartition du chapitre par grands postes de dépenses peut être représentée ainsi :

La plupart des postes du chapitre connaissent une baisse importante par rapport à l'exercice précédent, car les prévisions effectuées au titre des activités de DSP de la Communauté d'Agglomération de Bastia n'intègrent que la période transitoire du premier semestre 2014.

Ceci est particulièrement valable en ce qui concerne les postes sur lesquels les fluctuations de l'activité ont une influence directe, et notamment :

- les charges d'énergie électrique
- les produits de traitement
- les fournitures techniques et d'entretien
- les travaux sur réseaux
- l'entretien et la maintenance des ouvrages

De même, représentant près de 30% du montant des inscriptions prévisionnelles du chapitre, les surtaxes dues aux collectivités et les redevances reversées à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, sont également en diminution (il est rappelé que l'effet de ces postes sur l'équilibre général du budget est neutre, une contrepartie équivalente étant inscrite dans le chiffre d'affaires).

A noter enfin, la mise en œuvre des « assises de l'eau » dont le coût est évalué à environ 75.000€, qui a fait l'objet d'inscriptions de crédits au niveau des postes de dépenses correspondants (frais de réception et de réunion, frais de transport etc.).

<u>- Chapitre 012 – charges de personnel :</u>

Les inscriptions effectuées au titre des charges de personnel pour 2014 ont été établies sur les bases suivantes :

Une augmentation de + 4% sur les salaires bruts et les cotisations patronales :

Cette revalorisation doit permettre d'absorber les effets des évolutions de carrière (glissement-vieillissement-technicité) et des mesures de revalorisation des salaires (essentiellement au bénéfice des agents soumis à la grille EDF) ainsi que l'augmentation des taux de cotisations patronales.

La prise en compte d'un seul semestre de rémunération pour les agents affectés aux contrats de DSP de la Communauté d'Agglomération de Bastia, pour les raisons évoquées ci-avant,

A titre conservatoire, l'inscription d'une enveloppe plafond d'environ 350.000€ pour le versement des indemnités pour congés payés qui pourraient être dues aux agents affectés aux DSP de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en cas de non-reconduction des contrats.

Une maîtrise des effectifs budgétaires :

Il est rappelé ci-après les besoins en matière de création de postes qui ont été évoqués lors du Débat d'Orientations Budgétaires :

En priorité, un rédacteur, assistant à la cellule des marchés

Ainsi que :

un chargé de communication

un ingénieur, responsable du service hydro-climatologique

un technicien, assistant au service hydro-climatologique

un agent administratif, à la gestion du foncier

un qualiticien, chargé de la mise en œuvre des procédures qualité

un informaticien, dédié à l'amélioration des procédures de facturation

un agent technique, magasinier et opérateur de réseau

Le poste d'assistant à la cellule des marchés, considéré comme prioritaire, doit être créé rapidement. En contrepartie, le poste de concierge vacant à la suite du décès du titulaire, sera supprimé.

Les autres créations de postes ne pourront être envisagées et pourvues qu'à la condition de dégager de nouvelles marges de manœuvre ;

- soit par l'apport de ressources complémentaires (nouvelles recettes, compléments de dotation etc.),

- soit, en améliorant de façon durable la productivité par des diminutions de postes de charge,

- soit surtout, en maintenant les effectifs constants, chaque création devant s'accompagner au préalable d'une suppression de poste par redéploiement ou départ en retraite non remplacé.

En conséquence de ces différentes hypothèses, la simulation du niveau des charges de personnel pour 2014 est la suivante :

CHAPITRE 012	BP	BS	BP
2013	2013	2014	
Salaires, primes et indemnités bruts	10 350 000	10 175 000	9 451 000
Charges patronales	4 570 000	4 725 000	4 176 000
Autres charges	770 000	790 000	743 000
TOTAL :	15 690 000	15 690 000	14 370 000

<u>- Chapitre 68 – Dotations aux amortissements et aux provisions :</u>

Au titre de la provision pour dépréciation des créances clients, aucune inscription n'est prévue dans le cadre du présent Budget Primitif.

En revanche, une reprise sur provision est programmée (cf. chapitre 78) marquant en prévision, une amélioration souhaitée et indispensable du recouvrement par rapport aux derniers exercices écoulés.

L’évolution de cette provision depuis le début de sa constitution suit la courbe ci-après :

En ce qui concerne la provision pour renouvellement et maintenance des ouvrages, l’inscription prévue au titre du présent Budget Primitif est en forte diminution par rapport à l’exercice précédent, notamment afin de prendre en compte la fin des obligations contractuelles sur le périmètre de l’Agglomération de Bastia :

- Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement

- Chapitre 69 – Impôts sur les bénéfices

Le virement à la section d'investissement qui ne fait pas l'objet d'une exécution budgétaire, permet de traduire le résultat prévisionnel de fonctionnement 2014 qui, au stade du présent Budget Primitif, a été estimé à 300.000€.

L’impôt sur les sociétés, correspondant approximativement au tiers du résultat, a donc été établi à 100.000€.

II - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement du Budget Primitif 2014 s’élèvent à31.750.000€, en équilibre global avec les dépenses décrites ci-avant, avec en détail :

Chapitre 2013	Libellé 2013	BP 2014	BS	BP
70	Ventes de produits finis, prestations …	25 250 000	26 700 000	20 600 000
74	Subventions d'exploitation	6 825 000	6 975 000	7 000 000
75	Autres produits de gestion courante	80 000	100 000	80 000
013	Atténuations de charges	1 450 000	1 450 000	950 000
77	Produits exceptionnels	80 000	80 000	440 000
78	Reprises sur amort. et provisions	3 135 000	3 165 000	2 600 000
042	Opérations entre sections	80 000	80 000	80 000
	Total :	36 900 000	38 550 000	31 750 000

- Chapitre 70 – Ventes de produits et prestations de services (chiffre d'affaires) :

Le chiffre d'affaires 2014 est estimé à 20,6M€, contre 26,7M€ en 2013 (inscriptions du BS 2013).

Le recul affiché provient essentiellement des activités de ventes d’eau et d’assainissement collectif de la Communauté d’Agglomération de Bastia, les inscriptions correspondant seulement à environ à huit mois de facturation, décomposés ainsi :

- Une facturation au titre de la période semestrielle usuelle, qui comprend approximativement les abonnements et consommations échus entre les mois de novembre 2013 et d’avril 2014,

- Une facturation exceptionnelle, correspondant aux mois de mai et juin 2014, permettant de faire la jonction avec la fin des contrats.

Il en résulte que la structure du chiffre d'affaires se trouve modifiée, comparativement aux exercices précédents:

- chapitre 74 - Subventions d'exploitation :

La dotation de fonctionnement allouée cette année par la Collectivité Territoriale de Corse s'élève à 6,735M€.

Si l'on neutralise les effets de l'inflation, la dotation est stable par rapport à l'exercice précédent.

Toutefois, un amendement au Budget Primitif de la collectivité a permis de dégager une autorisation d'engagement supplémentaire de 100.000€ qui pourrait, le cas échéant, être affectée en priorité au financement d'un poste de chargé de communication et aux actions à mener dans le cadre de la mise en œuvre des « assises de l'eau » (sur ces 2 points cf. développements ci-avant).

- chapitre 77 – Produits exceptionnels :

Il est à noter que les inscriptions prévues sur ce chapitre au titre du budget primitif intègrent une indemnité forfaitaire et globale de 320.000€ que la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est engagée à verser, destinée à contribuer à l'équilibre des avenants de prolongation des contrats de DSP.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

III - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les prévisions de dépenses de la section d'investissement 2014 s'élèvent à7.050.000€, se décomposant ainsi :

Chapitre 2013	Libellé 2013	BP 2014	BS	BP
16	Emprunts et dettes	560 000	560 000	640 000
20	Immobilisations incorporelles	115 000	40 000	65 000
21	Immobilisations corporelles	195 000	210 000	230 000
23	Immobilisations en cours	5 000 000	5 000 000	6 000 000
020	Dépenses imprévues	50 000	88 354	35 000

040	Opérations d'ordre	80 000	80 000	80 000
001	Solde d'investissement reporté		1 171 646	0
	Total :	6 000 000	7 150 000	7 050 000

- Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées :

Un emprunt de 800.000€ a été souscrit en 2013 auprès de la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse. Le remboursement en capital s'effectue selon une périodicité trimestrielle.

Avec ce nouveau prêt, le profil d'extinction du capital restant dû de la dette financière de l'OEHC, est le suivant :

-

- Chapitre 23 – Immobilisations en cours :

Ce poste traduit l'exécution financière annuelle des investissements réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'office, essentiellement dans le domaine hydraulique.

Conformément au détail fourni en annexe IVB2.1, le montant des Crédits de Paiements 2014 devrait s'établir à 6M€.

Sur les 5 dernières années, on constate que le niveau des investissements s'est progressivement renforcé et atteint désormais un seuil plus conforme aux missions de l'office et à sa place dans le tissu économique insulaire :

IV - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement du Budget Primitif 2014 s'élèvent également à7.050.000€, avec en détail :

Chapitre 2013	Libellé 2013	BP 2014	BS	BP
10	Dotations, fonds divers et réserves		37 310	0
13	Subventions d'investissement	4 810 000	5 310 000	6 040 000
16	Emprunts et dettes	220 000	822 690	10 000
040	Opérations d'ordre	760 000	770 000	700 000

021	Virement section fonctionnement	210 000	210 000	300 000
	Total :	6 000 000	7 150 000	7 050 000

Deux points doivent être relevés :

- Chapitre 13 – Subventions d'investissement :

L'ensemble des subventions inscrites sur ce chapitre constituent la contrepartie de financements publics aux dépenses d'investissement programmées au chapitre 23 (cf. ci-avant).

Ces investissements, travaux hydrauliques pour la plupart, bénéficient en effet, de subventions octroyées essentiellement par la CTC en ce qui concerne les opérations dans le domaine de l'eau brute, et au titre du PEI pour les équipements en eau potable, le reliquat constituant la part d'autofinancement.

Rapporté aux crédits de paiements ouverts en 2014, le taux moyen d'autofinancement est d'environ 8% (92% d'aides publiques).

Si les équilibres budgétaires sont relativement préservés, il doit toutefois être précisé que la mise en œuvre de ces programmes n'est pas sans incidences sur le niveau de trésorerie de l'office, l'établissement devant, en règle générale, faire l'avance des fonds durant plusieurs mois avant de percevoir les contreparties correspondantes.

- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés :

Au titre du présent budget primitif, il n'est pas prévu de recourir à de nouveaux emprunts.

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

_____

Le Débat d'Orientations Budgétaires 2014 s'est déroulé lors de la 87ème séance du Conseil d'Administration, le 7 février dernier.

Comme chaque année, cette étape a permis de présenter les projets et réformes qu'il est envisagé de mener au cours de l'exercice, ainsi que les différents investissements à réaliser.

Cela a également été l'occasion d'évoquer la situation financière de l'établissement. Pour 2014, il a notamment été rappelé le contexte incertain et contraint qui entoure l'élaboration du budget.

En effet, la décision d'attribution des futures délégations de services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif de la Communauté d'Agglomération de Bastia, pour une période de 8 à 10 ans, doit être rendue prochainement.

Dans l'attente de cette décision, l'office a été reconduit pour assurer la gestion transitoire des services durant le premier semestre.

Le budget primitif 2014 est donc construit sur des bases partielles qui n'intègrent, concernant les postes de dépenses et recettes inhérents à ces deux DSP, que les inscriptions de crédits relatives à la période de gestion transitoire et aux opérations de sortie de ces contrats.

Le cas échéant, une décision budgétaire modificative pourrait intervenir avant la fin du premier semestre afin de procéder aux ajustements nécessaires à la prise en compte d'une éventuelle attribution des nouveaux contrats à l'office.

De même, l'Agence Régionale de Santé doit engager rapidement une nouvelle consultation pour l'attribution du marché du contrôle sanitaire des eaux de la Haute-Corse, pour les quatre prochaines années, marché pour lequel le Laboratoire de l'office fera de nouveau acte de candidature, après une première procédure déclarée sans suite en fin d'année 2013.

Un avenant de prolongation, basé sur des conditions identiques à celles du précédent marché 2009-2013, a été conclu avec l'Agence afin de permettre une continuité du service jusqu'au 30/4/2014.

Sur le plan budgétaire, s'agissant d'un marché public n'impliquant pas, notamment, de transferts de personnels, il a été décidé d'intégrer l'ensemble des inscriptions de crédits et prévisions de recettes pour un exercice plein.

Le Budget Primitif 2014 s'élève à 38.800.000€ sur l'ensemble de ses deux sections :

-

		Dépenses	Recettes	
Section de fonctionnement	Crédits inscrits		31.450.000	31.750.000
	Excédent prévisionnel	300.000		
	Total de la section	31.750.000	31.750.000	
Section d'investissement	Total de la section		7.050.000	7.050.000
TOTAL DU BUDGET PRIMITIF		38.800.000	38.800.000	

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

I - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les inscriptions de dépenses de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2014 s'élèvent à31.750.000€, avec en détail :

Chapitre 2013	Libellé 2013	BP 2014	BS	BP
011	Charges à caractères général	17 480 000	18 395 000	13 950 000
012	Charges de personnel et frais assimilés	15 690 000	15 690 000	14 370 000
65	Autres charges de gestion courante	180 000	180 000	80 000
66	Charges financières	225 000	230 000	255 000
67	Charges exceptionnelles	175 000	220 000	115 000
68	Dotations amort. et provisions	2 085 000	2 335 000	1 800 000
042	Opérations entre sections	760 000	770 000	700 000
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	70 000	70 000	100 000
022	Dépenses imprévues	25 000	450 000	80 000
023	Virement à la section d'invest.	210 000	210 000	300 000
	Total :	36 900 000	38 550 000	31 750 000

Parmi ces postes de dépenses, on peut noter principalement :

- Chapitre 011 – charges à caractère général :

Il est à rappeler que le chapitre des charges à caractère général est géré depuis 2012 au moyen des Autorisations d'Engagement (AE) et Crédits de Paiement (CP).

En conséquence, le montant des crédits du chapitre est égal au total des CP inscrits cette année sur les différentes AE ouvertes par typologie de dépenses et dont le détail est fourni en annexe IVB2.2.

Au titre du budget primitif 2014, la répartition du chapitre par grands postes de dépenses peut être représentée ainsi :

La plupart des postes du chapitre connaissent une baisse importante par rapport à l'exercice précédent, car les prévisions effectuées au titre des activités de DSP de la Communauté d'Agglomération de Bastia n'intègrent que la période transitoire du premier semestre 2014.

Ceci est particulièrement valable en ce qui concerne les postes sur lesquels les fluctuations de l'activité ont une influence directe, et notamment :

- les charges d'énergie électrique
- les produits de traitement
- les fournitures techniques et d'entretien
- les travaux sur réseaux
- l'entretien et la maintenance des ouvrages

De même, représentant près de 30% du montant des inscriptions prévisionnelles du chapitre, les surtaxes dues aux collectivités et les redevances reversées à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, sont également en diminution (il est rappelé que l'effet de ces postes sur l'équilibre général du budget est neutre, une contrepartie équivalente étant inscrite dans le chiffre d'affaires).

A noter enfin, la mise en œuvre des « assises de l'eau » dont le coût est évalué à environ 75.000€, qui a fait l'objet d'inscriptions de crédits au niveau des postes de dépenses correspondants (frais de réception et de réunion, frais de transport etc.).

<u>- Chapitre 012 – charges de personnel :</u>

Les inscriptions effectuées au titre des charges de personnel pour 2014 ont été établies sur les bases suivantes :

Une augmentation de + 4% sur les salaires bruts et les cotisations patronales :

Cette revalorisation doit permettre d'absorber les effets des évolutions de carrière (glissement-vieillissement-technicité) et des mesures de revalorisation des salaires (essentiellement au bénéfice des agents soumis à la grille EDF) ainsi que l'augmentation des taux de cotisations patronales.

La prise en compte d'un seul semestre de rémunération pour les agents affectés aux contrats de DSP de la Communauté d'Agglomération de Bastia, pour les raisons évoquées ci-avant,

A titre conservatoire, l'inscription d'une enveloppe plafond d'environ 350.000€ pour le versement des indemnités pour congés payés qui pourraient être dues aux agents affectés aux DSP de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en cas de non-reconduction des contrats.

Une maîtrise des effectifs budgétaires :

Il est rappelé ci-après les besoins en matière de création de postes qui ont été évoqués lors du Débat d'Orientations Budgétaires :

En priorité, un rédacteur, assistant à la cellule des marchés

Ainsi que :

un chargé de communication

un ingénieur, responsable du service hydro-climatologique

un technicien, assistant au service hydro-climatologique

un agent administratif, à la gestion du foncier

un qualiticien, chargé de la mise en œuvre des procédures qualité

un informaticien, dédié à l'amélioration des procédures de facturation

un agent technique, magasinier et opérateur de réseau

Le poste d'assistant à la cellule des marchés, considéré comme prioritaire, doit être créé rapidement. En contrepartie, le poste de concierge vacant à la suite du décès du titulaire, sera supprimé.

Les autres créations de postes ne pourront être envisagées et pourvues qu'à la condition de dégager de nouvelles marges de manœuvre ;

- soit par l'apport de ressources complémentaires (nouvelles recettes, compléments de dotation etc.),

- soit, en améliorant de façon durable la productivité par des diminutions de postes de charge,

- soit surtout, en maintenant les effectifs constants, chaque création devant s'accompagner au préalable d'une suppression de poste par redéploiement ou départ en retraite non remplacé.

En conséquence de ces différentes hypothèses, la simulation du niveau des charges de personnel pour 2014 est la suivante :

CHAPITRE 012	BP	BS	BP
2013	2013	2014	
Salaires, primes et indemnités bruts	10 350 000	10 175 000	9 451 000
Charges patronales	4 570 000	4 725 000	4 176 000
Autres charges	770 000	790 000	743 000
TOTAL :	15 690 000	15 690 000	14 370 000

<u>- Chapitre 68 – Dotations aux amortissements et aux provisions :</u>

Au titre de la provision pour dépréciation des créances clients, aucune inscription n'est prévue dans le cadre du présent Budget Primitif.

En revanche, une reprise sur provision est programmée (cf. chapitre 78) marquant en prévision, une amélioration souhaitée et indispensable du recouvrement par rapport aux derniers exercices écoulés.

L'évolution de cette provision depuis le début de sa constitution suit la courbe ci-après :

En ce qui concerne la provision pour renouvellement et maintenance des ouvrages, l'inscription prévue au titre du présent Budget Primitif est en forte diminution par rapport à l'exercice précédent, notamment afin de prendre en compte la fin des obligations contractuelles sur le périmètre de l'Agglomération de Bastia :

- Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement

- Chapitre 69 – Impôts sur les bénéfices

Le virement à la section d'investissement qui ne fait pas l'objet d'une exécution budgétaire, permet de traduire le résultat prévisionnel de fonctionnement 2014 qui, au stade du présent Budget Primitif, a été estimé à 300.000€.

L'impôt sur les sociétés, correspondant approximativement au tiers du résultat, a donc été établi à 100.000€.

II - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement du Budget Primitif 2014 s'élèvent à31.750.000€, en équilibre global avec les dépenses décrites ci-avant, avec en détail :

Chapitre 2013	Libellé 2013	BP 2014	BS	BP
70	Ventes de produits finis, prestations …	25 250 000	26 700 000	20 600 000
74	Subventions d'exploitation	6 825 000	6 975 000	7 000 000
75	Autres produits de gestion courante	80 000	100 000	80 000
013	Atténuations de charges	1 450 000	1 450 000	950 000
77	Produits exceptionnels	80 000	80 000	440 000
78	Reprises sur amort. et provisions	3 135 000	3 165 000	2 600 000
042	Opérations entre sections	80 000	80 000	80 000
	Total :	36 900 000	38 550 000	31 750 000

- Chapitre 70 – Ventes de produits et prestations de services (chiffre d'affaires) :

Le chiffre d'affaires 2014 est estimé à 20,6M€, contre 26,7M€ en 2013 (inscriptions du BS 2013).

Le recul affiché provient essentiellement des activités de ventes d'eau et d'assainissement collectif de la Communauté d'Agglomération de Bastia, les inscriptions correspondant seulement à environ à huit mois de facturation, décomposés ainsi :

- Une facturation au titre de la période semestrielle usuelle, qui comprend approximativement les abonnements et consommations échus entre les mois de novembre 2013 et d'avril 2014,

- Une facturation exceptionnelle, correspondant aux mois de mai et juin 2014, permettant de faire la jonction avec la fin des contrats.

Il en résulte que la structure du chiffre d'affaires se trouve modifiée, comparativement aux exercices précédents:

- chapitre 74 - Subventions d'exploitation :

La dotation de fonctionnement allouée cette année par la Collectivité Territoriale de Corse s'élève à 6,735M€.

Si l'on neutralise les effets de l'inflation, la dotation est stable par rapport à l'exercice précédent.

Toutefois, un amendement au Budget Primitif de la collectivité a permis de dégager une autorisation d'engagement supplémentaire de 100.000€ qui pourrait, le cas échéant, être affectée en priorité au financement d'un poste de chargé de communication et aux actions à mener dans le cadre de la mise en œuvre des « assises de l'eau » (sur ces 2 points cf. développements ci-avant).

- chapitre 77 – Produits exceptionnels :

Il est à noter que les inscriptions prévues sur ce chapitre au titre du budget primitif intègrent une indemnité forfaitaire et globale de 320.000€ que la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est engagée à verser, destinée à contribuer à l'équilibre des avenants de prolongation des contrats de DSP.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

III - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les prévisions de dépenses de la section d'investissement 2014 s'élèvent à7.050.000€, se décomposant ainsi :

Chapitre 2013	Libellé 2013	BP 2014	BS	BP

16	Emprunts et dettes	560 000	560 000	640 000
20	Immobilisations incorporelles	115 000	40 000	65 000
21	Immobilisations corporelles	195 000	210 000	230 000
23	Immobilisations en cours	5 000 000	5 000 000	6 000 000
020	Dépenses imprévues	50 000	88 354	35 000
040	Opérations d'ordre	80 000	80 000	80 000
001	Solde d'investissement reporté		1 171 646	0
	Total :	6 000 000	7 150 000	7 050 000

- Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées :

Un emprunt de 800.000€ a été souscrit en 2013 auprès de la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse. Le remboursement en capital s'effectue selon une périodicité trimestrielle.

Avec ce nouveau prêt, le profil d'extinction du capital restant dû de la dette financière de l'OEHC, est le suivant :

-

- Chapitre 23 – Immobilisations en cours :

Ce poste traduit l'exécution financière annuelle des investissements réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'office, essentiellement dans le domaine hydraulique.

Conformément au détail fourni en annexe IVB2.1, le montant des Crédits de Paiements 2014 devrait s'établir à 6M€.

Sur les 5 dernières années, on constate que le niveau des investissements s'est progressivement renforcé et atteint désormais un seuil plus conforme aux missions de l'office et à sa place dans le tissu économique insulaire :

IV - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement du Budget Primitif 2014 s'élèvent également à7.050.000€, avec en détail :

Chapitre	Libellé	BP	BS	BP

2013	2013	2014		
10	Dotations, fonds divers et réserves		37 310	0
13	Subventions d'investissement	4 810 000	5 310 000	6 040 000
16	Emprunts et dettes	220 000	822 690	10 000
040	Opérations d'ordre	760 000	770 000	700 000
021	Virement section fonctionnement	210 000	210 000	300 000
	Total :	6 000 000	7 150 000	7 050 000

Deux points doivent être relevés :

- Chapitre 13 – Subventions d'investissement :

L'ensemble des subventions inscrites sur ce chapitre constituent la contrepartie de financements publics aux dépenses d'investissement programmées au chapitre 23 (cf. ci-avant).

Ces investissements, travaux hydrauliques pour la plupart, bénéficient en effet, de subventions octroyées essentiellement par la CTC en ce qui concerne les opérations dans le domaine de l'eau brute, et au titre du PEI pour les équipements en eau potable, le reliquat constituant la part d’autofinancement.

Rapporté aux crédits de paiements ouverts en 2014, le taux moyen d’autofinancement est d’environ 8% (92% d’aides publiques).

Si les équilibres budgétaires sont relativement préservés, il doit toutefois être précisé que la mise en œuvre de ces programmes n’est pas sans incidences sur le niveau de trésorerie de l’office, l’établissement devant, en règle générale, faire l’avance des fonds durant plusieurs mois avant de percevoir les contreparties correspondantes.

- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés :

Au titre du présent budget primitif, il n’est pas prévu de recourir à de nouveaux emprunts.